

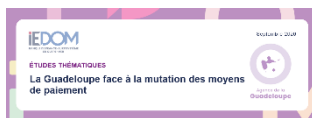


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Abymes, le 24 septembre 2026

LA GUADELOUPE FACE À LA MUTATION DES MOYENS DE PAIEMENT

L'évolution des modes de consommation, conjuguée aux avancées technologiques, a profondément transformé les habitudes de paiement des Guadeloupéens, favorisant l'essor des moyens de paiement scripturaux.



Parmi les alternatives aux espèces, la carte bancaire s'impose par sa simplicité d'usage, sa sécurité, ses constantes innovations et son adoption intergénérationnelle : près de 90 % des personnes âgées de 25 ans et plus l'utilisent comme moyen de paiement principal. Cependant, malgré un recul progressif de son utilisation, la monnaie fiduciaire fait de la résistance, témoignant de l'attachement persistant à ce mode de paiement traditionnel. Cette résilience tient à la fois aux caractéristiques socio-économiques de la population et à des usages spécifiques de la monnaie fiduciaire, notamment dans une partie de l'économie informelle et à des fins de thésaurisation.

Face à ces mutations et à la progression des paiements scripturaux, la réflexion s'élargit désormais au cadre monétaire européen. En effet, la Banque Centrale Européenne (BCE) étudie la création d'un euro numérique. Prévu comme l'équivalent électronique de la monnaie fiduciaire et complémentaire à celle-ci, il viserait à garantir un haut niveau de sécurité et de stabilité, tout en se distinguant des crypto-actifs, marqués par l'absence d'autorité centrale et une forte volatilité.

La note thématique est désormais disponible et téléchargeable gratuitement [ici](#).

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthelémy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Direction - tél : 0590 93 74 02, direction-guadeloupe@iedom.fr

Études - tél : 0590 93 74 33, etudes.guadeloupe@iedom.fr



Les principaux résultats figurent dans l'infographie ci-dessous :



L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Direction - tél : 0590 93 74 02, direction-guadeloupe@iedom.fr

Études - tél : 0590 93 74 33, etudes.guadeloupe@iedom.fr